



Pétition pour le rétablissement immédiat d'un service du courrier à Rennes

Le protocole d'accueil des particuliers mis en place au CFP de Rennes Magenta au 01/01/2018 a remis en cause le principe d'organisation de l'accueil avec une équipe dédiée.

Aujourd'hui, malgré le recours à nos collègues de l'équipe de renfort, et comme les organisations syndicales l'avaient expliqué à la Direction, l'application du protocole, qui exige huit renforts par SIP, pose de grandes difficultés aux agents pour établir les plannings d'accueil.

Des pressions s'exercent sur les agents, au détriment de leurs conditions de travail. A ce titre, la remise en cause des congés constituerait une attaque inacceptable contre leurs droits et garanties.

La situation dans les SIP est déjà largement dégradée: grand nombre de contentieux de Taxes foncières, gestion complexe et lourde des listes dans Gespart, téléphone, messagerie, sortie des rôles de taxes d'habitation, multiples questions sur le PAS, souvent d'une complexité inédite...

Les secteurs d'assiette et les services de recouvrement sont saturés.

Personne n'est dupe, avec la mise en place du PAS au 01/01/2019, sans moyens humains et avec des applications informatiques souvent défectueuses, ce sont des mois de grosse galère qui s'annoncent.

Et que dire de l'édition de la note parfaitement illégal du 23 juillet dernier sur la relance et la taxation d'office des défaillants NI, si ce n'est que dans notre administration, la fuite en avant au profit de «l'efficacité» justifierait toutes les dérives ?

A ce titre, comme ils l'ont déjà fait dans une pétition signée par près de 80 d'entre eux, les agents réaffirment qu'ils refusent de se retrouver dans l'illégalité au regard de la déontologie et du droit, qu'ils ne souhaitent pas être les boucs émissaires des dysfonctionnements créés par la DGFIP suite à la mise en place du PAS. Ils disent Non aux notes «arrangées» et aux bidouillages qui ouvrent la voie à de prochaines dérives !

Et c'est dans ce contexte que la direction décide de ne pas remplacer les départs en retraite de nos collègues qui assuraient la mission du courrier, afin d'anticiper les suppressions d'emplois décidées par la DG.

Or, si le directeur n'est plus en mesure d'assurer aux services de la DRFiP 35 des effectifs suffisants afin que toutes les tâches soient effectuées, il lui appartient d'intervenir auprès de la DG.

Au cas particulier, la direction locale assume le fait d'attribuer une tâche supplémentaire, lourde, aux agents. Le Directeur doit ouvrir les yeux ! Non, le courrier n'a pas disparu avec Internet !

Les plannings liés à la mission du courrier adressés aux SIP, qui devaient être mis en place à titre provisoire, s'ajoutent désormais systématiquement à ceux de l'accueil, de façon continue.

Trop, c'est trop, les agents des SIP en ont assez !

Ils exigent qu'un service du courrier soit remis en place immédiatement.

Soyons clair : aujourd'hui, c'est la question de la décision d'un arrêt collectif de cette mission qui se pose. Les agents pourront décider rapidement avec les organisations syndicales de la DRFiP 35, des modalités précises de cette action, voire d'envisager d'autres moyens d'action. A déterminer.